

SECTION 11

CHAPITRE 57

TAPIS ET AUTRES REVETEMENTS DE SOLS EN MATIERES TEXTILES

Notes.

1.- Dans ce Chapitre, on entend par tapis et autres revêtements de sol en matières textiles tout revêtement de sol dont la face en matière textile se trouve sur le dessus lorsque celui-ci est posé. Sont couverts également les articles qui possèdent les caractéristiques des revêtements de sol en matières textiles, mais qui sont utilisés à d'autres fins.

2.- Le présent Chapitre ne couvre pas les thibaudes.

CODE	DESCRIPTION	Unité(s)	DD	TUB	TVA	DUS	TSB_PT	PSV	TUF	TUA	TUP	TUS
57.01	TAPIS EN MATIERES TEXTILES, A POINTS NOUES OU ENROULES, MEME CONFECTIONNES											
5701.1000.00	- De laine ou de poils fins	QA	20		18							
5701.9000.00	- D'autres matières textiles	QA	20		18							
57.02	TAPIS ET AUTRES REVETEMENTS DE SOL EN MATIERES TEXTILES, TISSES, NON											
5702.1000.00	- Tapis dits «Kelim» ou «Kilim», «Schumacks» ou «Soumak», «Karamanie» et tapis similaires tissés à la main	QA	20		18							
5702.2000.00	- Revêtements de sol en coco	QA	20		18							
5702.3100.00	-- De laine ou de poils fins	QA	20		18							
5702.3200.00	-- De matières textiles synthétiques ou artificielles	QA	20		18							
5702.3900.00	-- D'autres matières textiles	QA	20		18							
5702.4100.00	-- De laine ou de poils fins	QA	20		18							
5702.4200.00	-- De matières textiles synthétiques ou artificielles	QA	20		18							
5702.4900.00	-- D'autres matières textiles	QA	20		18							
5702.5000.00	- Autres, sans velours, non confectionnés	QA	20		18							
5702.9100.00	-- De laine ou de poils fins	QA	20		18							
5702.9200.00	-- De matières textiles synthétiques ou artificielles	QA	20		18							
5702.9900.00	-- D'autres matières textiles	QA	20		18							
57.03	TAPIS ET AUTRES REVETEMENTS DE SOL EN MATIERES TEXTILES, TOUFFETES, MEME											
5703.1000.00	- De laine ou de poils fins	QA	20		18							
5703.2000.00	- De nylon ou d'autres polyamides	QA	20		18							
5703.3000.00	- D'autres matières textiles synthétiques ou de matières textiles artificielles	QA	20		18							
5703.9000.00	- D'autres matières textiles	QA	20		18							
57.04	TAPIS ET AUTRES REVETEMENTS DE SOL, EN FEUTRE, NON TOUFFETES NI FLOQUES,											
5704.1000.00	- Carreaux dont la superficie n'excède pas 0,3 m ²	QA	20		18							
5704.9000.00	- Autres	QA	20		18							
57.05	AUTRES TAPIS ET REVETEMENTS DE SOL EN MATIERES TEXTILES, MEME											
5705.0000.00	.	QA	20		18							

Légende

DD	Droits de Douane
TUB	Taxe spécifique Unique B.G.E.
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
DUS	Droit Unique de Sortie
TSB_PT	Taxe Spéciale sur les Boissons
PSV	Prélèvement sur les Viandes
TUF	Taxe spécifique Unique F.E.R.
TUA	Taxe spécifique Unique Armée
TUP	Taxe spécifique Unique 3e Pont
TUS	Taxe spécifique Unique S.I.R.